

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2018

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 27 Juin 2018

Présents : M.M. Gérard GREFFE, M. Cyril VACHON, adjoint, Mmes et Ms. Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Patricia GUILLAUME, Dominique VACHEROT, Arnaud TARTARIN, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON, Antoine BEAU.

Excusés : Sébastien FOL a donné pouvoir à Gérard GREFFE - Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir à Cyril VACHON

Absents : David BURLE

Secrétaire de séance : Nolwenn BEROUJON.

1. / APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2./ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

- Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M CROMIER au profit de M. et Mme Alain DORTHE d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, cadastrée section ZH N°102, lieudit « 6, rue des cerisiers » pour 10 ares 76 centiares.

3./ TARIF REPAS DU 13 JUILLET :

Pour les festivités du 13 juillet, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe :

- le prix du repas « adulte » à 15 euros par personne, et celui « enfant (moins de 12 ans) » à 8€.

4./ LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA LAUVE » : projet esquisses :

Le 21 juin 2018, le cabinet « Berthet, Liogier, Caulfuty » est venu rendre-compte de ses premiers travaux concernant le lotissement « le clos de la Lauve » ; de l'avis de tous les membres présents à la réunion, le travail est sérieux, fouillé, précis, et les esquisses proposées correspondent aux attentes du conseil municipal sur la conservation du caractère rural de la commune.

Le maire présente, brièvement, aux conseillers municipaux, destinataires du document avant cette séance, le rappel des diagnostics et éléments de contexte, la synthèse, les orientations et programme. Viennent ensuite les esquisses d'aménagement ;

- l'esquisse 1 offre 12 lots libres pour une surface moyenne des lots de 746 m², une résidence seniors de 12 logements (lot de 2490m²), un lot pour une micro-crèche de 700m². La surface cessible cumulée représente 12 150m², pour un coût estimé pour la réalisation des réseaux secs et humides (eau,

assainissement), branchements, éclairage, espace verts et noues paysagères de 384 700,00€ HT.

- l'esquisse 2 offre 13 lots libres pour une surface moyenne des lots de 781 m², une résidence senior de 12 logements (lot de 2510m²), un lot pour une micro-crèche de 6920m². La surface cessible cumulée représente 13 350m², pour un coût estimé pour la réalisation des réseaux secs et humides (eau, assainissement), branchements, éclairage, espace verts et noues paysagères de 373 100,00€ HT.

- l'esquisse 3 offre 12 lots libres pour une surface moyenne des lots de 758m², une résidence senior de 12 logements (lot de 2540m²), un lot pour une micro-crèche de 675m². La surface cessible cumulée représente 12 315m², pour un coût estimé pour la réalisation des réseaux secs et humides (eau, assainissement), branchements, éclairage, espace verts et noues paysagères de 390 400,00€ HT.

Les conseillers municipaux étudient dans le détail les chemins piétons prévus, la surface et la disposition des lots par rapport à la grande rue, les matériaux utilisés (chemin piéton en sablé stabilisé, entrée de lots gravillonnée, noue paysagère, bande végétalisée, placettes et stationnement en pavés à joints engazonnés.) Attendu que ces projets sont modulables et interchangeables dans leur totalité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de demander au cabinet de retravailler l'esquisse 3,

- en supprimant l'accès piétons possible sur les champs, au centre du projet au niveau de la placette centrale.

- de répartir différemment les lots en créant des lots plus petits (600m²) et des lots un peu plus grands (900m²).

Ce nouveau projet sera soumis à nouveau au conseil municipal à la rentrée.

5./ PROJET D AMENAGEMENT ENTREE SUD DE VARENNES :

La commune souhaite sécuriser l'entrée Sud du hameau de Varennes ; elle avait implanté, il y a quelques années des coussins berlinois, qui s'affaissent en lien avec la dégradation de la chaussée sous ces aménagements. L'impact sur les vitesses n'a pas été démontré d'après les riverains et la commune souhaite ré-étudier ce secteur. Pour cela elle a fait appel à la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du conseil départemental de Côte-d'Or . Cette MICA propose le déplacement des panneaux d'agglomération ce qui permettrait de les positionner au niveau de la réelle agglomération ainsi que la création d'un effet porte avec la mise en place d'une double chicane.

La commission « aménagements du territoire » a étudié ce projet et refuse le déplacement des panneaux d'entrée et de sorties de village (car ainsi la circulation ne serait plus limitée à 50 km/heure) mais, par contre, valide la double chicane. De son côté, la MICA transmet ce projet aux services centraux du Département pour obtenir leur avis sur l'implantation des chicanes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe de ce projet modifié comme évoqué ci-dessus,
- sollicite le concours du Conseil départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie (PSV)
- sollicite le concours de l'État dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- dit que les sommes seront prévues au BP 2019.
- donne pouvoir au maire pour lancer ensuite la consultation des entreprises.

M.Cyril VACHON, 2ème adjoint, prend ensuite la parole pour rappeler qu'en juin 2008 , les comptages réalisés aux deux entrées d'agglomération faisaient état de 1 000 véhicules par jour, dont 50 poids lourds, avec des vitesses de 79 km/ heure en sortant et 76 km / heure en entrant.

6./ PROJET RE OUVERTURE POSTE ET MAISON DE SERVICES AU PUBLIC :

- Le maire revient sur la réouverture de la Poste et la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP) suite à la demande adressée comme convenu, au sous-préfet. En réponse à notre courrier, ce dernier nous indique qu'il appartient au groupe La Poste de définir avec la commune un projet de Maison de Services Au Public, avec des opérateurs et partenaires qui devront ensuite signer une convention cadre de partenariat.

Si le projet de MSAP répond au cahier des charges établi pour la labellisation le préfet prendra alors un arrêté de labellisation .

La commission départementale de présence postale ne s'est pas réunie comme convenu, mais nous pouvons néanmoins poursuivre notre projet ;

Aussi , après échanges entre les conseillers sur les travaux à envisager, le conseil municipal, à l'unanimité :

- souhaite poursuivre le projet de réouverture du bureau de poste sous forme d'agence postale, complété par la création d'une maison de services au public (MSAP).

- donne pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer les conventions correspondantes.

8/ INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire informe les conseillers du projet d'installation sur la commune d'un distributeur à pains.

- De même un administré suggère d'installer une boîte à livres ; le maire contactera les responsables de la bibliothèque afin de recueillir leur avis et éventuellement leur participation.

- Pour information, le maire donne ensuite lecture d'une lettre à nous communiquée par le Maire de Vignoles au Maire de Beaune sur le développement de l'aérodrome de Beaune qui engendrent nuisances sonores pour les habitants les pilotes ne respectant pas les couloirs aériens définis, ni l'altitude de survol du village. (considérant que Ruffey est également concernée)

- Le maire donne ensuite le compte-rendu de la réunion sur la gendarmerie de laquelle il ressort notamment la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) pour un maillage du territoire national au 1er janvier 2018 qui vise à faire reculer les incivilités du quotidien, en renforçant notamment la proximité avec les habitants.

La formule « voisins vigilants » évolue également et prouve dans les villages affichant ce processus une diminution de la délinquance et autres cambriolages. Une présentation par les gendarmes pourra être faite aux conseillers municipaux, en septembre.

- Le maire fait enfin lecture d'une lettre d'un jeune administré de Travoisy, lequel participe au 4L TROPHY et souhaite porter les couleurs de la commune, pour cette épreuve tant sportive qu'humanitaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal lui fait un don de cent cinquante euros (150,00€), sous réserve de la présentation de quelques photos et d'un article dans le Rufféen.

- Mr et Mme Romain COUVENT remercient sincèrement le conseil municipal d'avoir autorisé la dérogation scolaire, pour la deuxième année consécutive, en vue de la scolarisation de leur fils à Seurre, lieu de travail de Mme Couvent et font un don au profit du CCAS au service des aînés ou des enfants de la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 4 Septembre à 20 heures.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

G rard GREFFE

M. Cyril VACHON

Sophie OPREE

Marie-H l ne TOURNIER

Philippe WEMMERT

Patricia GUILLAUME

Antoine BEAU

Dominique VACHEROT

Arnaud TARTARIN

Magali GODARD

Nolwenn BEROUJON

